

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n°75-2020

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	02/11/2020
Présents	21
Absents	2
Procuration	1
Votants	22

Par suite d'une convocation en date du deux novembre deux mille vingt, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (ARIEGE) se sont réunis à la salle Paul Dardier, à MIREPOIX (ARIEGE) le **six novembre deux mille vingt à dix-huit heures trente**, sous la présidence de Monsieur CAUX Xavier, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent, FOURCAUD Éric.

Procuration : LE MINEZ Monique à DILLON Valérie.

Absents : LE MINEZ Monique, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Rétrocession de la parcelle E 1537 chemin de la Mestrise à la commune de Mirepoix

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une parcelle cadastrée section E n° 1537 d'une superficie de 66 m², située chemin de la Mestrise, doit être cédée gratuitement par l'Unicef (succession de Mme Henriette Sarfati) à la commune de Mirepoix.

Cette cession avait été prévue par l'arrêté du lotissement du 26 janvier 1989 pour l'agrandissement de la rue. La commune de Mirepoix s'engage à prendre à sa charge les frais d'acte liés à cette cession.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la rétrocession à la commune de Mirepoix, à titre gracieux, de la parcelle cadastrée section E n° 1537 d'une superficie de 66 m², située chemin de la Mestrise ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant à cette rétrocession ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX

